

---

Les **4** communautés de communes  
du **Médoc** s'engagent ensemble  
**POUR les TPE**



**AIDES  
AU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

---

23 janvier 2024



**Vendredi 19 janvier 2024 en mairie de Brach : signature de la convention "Action de Développement de l'Emploi et des Compétences"**

*De gauche à droite :*

*M. Jean-Marie Féron, Président de la CdC Médoc Cœur de Presqu'île,*

*M. Christian Lagarde, Président de la CdC Médullienne*

*M. Laurent Peyrondet, Vice-Président au développement économique pour la CdC Médoc Atlantique*

*M. Fabrice Thibier, sous-préfet de la Gironde à Lesparre*

*Etait excusée : Mme Chrystel Colmont, Vice-Présidente au développement économique pour la CdC Médoc Estuaire*

**Les quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Médoc se sont engagés en mettant en place un outil mutualisé d'aide et de soutien aux Très Petites Entreprises.**

*En collaborant au sein de deux dispositifs portés par la Région Nouvelle Aquitaine et l'État, les quatre communautés de communes lancent une politique publique conjointe d'aides économiques en cohérence à l'échelle du territoire Médoc et visant également à répondre à des problématiques ultra-locales.*

# Une action partenariale **POUR** les TPE

À compter de septembre 2024, les Petites Entreprises pourront solliciter les services en charge du développement économique de leur communauté de communes pour déposer une demande d'aide qu'il s'agisse de l'Action Collective de Proximité (ACP) engagée avec la Région Nouvelle Aquitaine ou l'Action de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) menée avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

## Objectifs

- **Aider les Très Petites Entreprises à se développer**
- **Soutenir les réseaux d'entreprises**

## Moyens

- **Aides financières**
- **Accompagnement technique**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DREETS)**



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# POUR les TPE



- **Entreprises de moins de 10 salariés**
- **Plus d'un an d'existence**
- **Chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros en 2023**
- **Implantation sur le Médoc**

*Eclairées par les diagnostics commandés aux chambres consulaires (Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bordeaux-Gironde et Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Nouvelle Aquitaine), les quatre communautés de communes définiront, chacune, des règlements d'intervention adaptés aux besoins de leur territoire d'ici l'été : soit des secteurs d'intervention géographique, soit des secteurs d'activités.*



# Une panoplie d'aides

## Action de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DREETS)

**Aides financières et techniques pour répondre aux besoins liés aux ressources humaines : recrutements, turn-over, qualifications, mobilités, logement, etc.**

## Action Collective de Proximité (ACP)



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**Aides financières et techniques pour soutenir des projets d'investissement et de développement des outils de production, favoriser la transmission et la reprise des entreprises, mais aussi innover en faveur de l'écologie et du numérique.**

# Les contacts pour les entreprises

CdC Médoc Atlantique  
-----

Service du Développement  
économique

tel. 05 57 70 11 97

CdC Médoc  
Cœur de Presqu'île  
-----

Service du Développement  
économique

tel. 05 56 41 66 60

CdC Médoc Estuaire  
-----

Service du Développement  
économique

tel. 05 57 88 08 08

CdC Médullienne  
-----

Service du Développement  
économique

tel. 05 56 58 65 20